



LETTRE D'INFORMATION DE LA CAF 77

Bafa (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur) : une nouvelle aide de l'état pour son financement pour les jeunes inscrits dans une démarche de service civique

Accessible dès 16 ans, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'obtenir un diplôme et d'acquérir une expérience pratique dans le domaine de l'animation avec des responsabilités et du travail en équipe. Il permet de gagner en autonomie, de découvrir de nouveaux lieux et d'encadrer des enfants et adolescents durant leur temps de loisirs.

<https://youtu.be/czUHV2fhL9I>

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur la [plateforme BAFA-BAFD sur jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr). Une autorisation parentale est à prévoir pour les moins de 18 ans. Un choix est possible entre plusieurs organismes de formation.

Comment financer le Bafa ?

Le coût du Bafa peut être important, c'est pourquoi des aides financières existent.

Les jeunes accomplissant une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 et souhaitant s'engager dans une formation Bafa peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 100€.

Une aide accordée par la Caf sans condition de ressources, à hauteur de 91,47 euros. Dans le cas d'une session d'approfondissement centrée sur la petite enfance, l'aide est portée à 106,71 euros. Pour en bénéficier, il faut envoyer le formulaire de demande à la Caf de votre lieu de résidence à la fin de votre formation.

Votre caisse d'Allocations familiales de Seine et Marne peut également verser (aux personnes de 16 à 25 ans) une aide complémentaire de 150 euros. Retrouvez les conditions générales dans le règlement intérieur des aides financières individuelles : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/reglement-interieur-des-aides-financieres-individuelles-2019-2022>

Bon à savoir

Selon les territoires, d'autres structures proposent des financements :

- le conseil départemental ou le conseil régional
- la mairie
- les comités d'entreprise
- les associations
- les organisateurs de colos et d'accueils de loisirs

Pour en savoir plus ?

Pour vous renseigner sur le Bafa et vous inscrire : [BAFA-BAFD \(sur jeunes.gouv.fr\)](https://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)